



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le territoire de la commune de Millau pour une durée de **32 jours** consécutifs, du **lundi 3 juillet 2023, à partir de 09h00 au jeudi 9 août 2023, jusqu'à 17h00**, suite à la demande de permis d'exploitation et d'autorisation d'ouverture (régularisation) des travaux miniers du gîte géothermique à basse énergie du complexe sportif situé sur la commune de Millau et formulée par la communauté de communes de Millau Grands-Causse.

Le projet est régi par le code minier.

Le dossier soumis à enquête publique, accompagné des avis émis et d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés, pendant toute la durée de l'enquête, à la communauté de communes de Millau Grands-Causse, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique et les avis recueillis pendant l'instruction sont mis en ligne et accessibles, depuis le site internet de la préfecture ([www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)), à la rubrique « publications/consultations du public/enquêtes publiques/en cours ».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de la préfecture de l'Aveyron. Toute information sur les dossiers peut être obtenue auprès du responsable du projet, Mme Isabelle Barbaud, communauté de communes Millau Grands-Causse, Tel : 05.65.61.40.20, adresse mail : [i.barbaud@cc-millaugrandscausses.fr](mailto:i.barbaud@cc-millaugrandscausses.fr).

Les observations et les propositions peuvent être recueillies :

- de façon manuscrite, sur le registre d'enquête, déposé à la communauté de communes de Millau
- par voie dématérialisée, via l'adresse mail dédiée :
- [pref-enquete-geothermiemillau@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-enquete-geothermiemillau@aveyron.gouv.fr) ;
- par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la communauté de communes Millau Grands-Causse, siège de l'enquête : Monsieur Jean-Paul Jaudon, commissaire enquêteur - 1, Place du Beffroi 12 100 Millau.

Le tribunal administratif de Toulouse a nommé Monsieur Jean-Paul Jaudon en qualité de commissaire enquêteur. Il effectuera des permanences à la communauté de communes Millau Grands-Causse, aux jours et heures suivantes :

- Lundi 3 juillet 2023, de 09h00 à 12h00
- Mercredi 19 juillet 2023, de 09h00 à 12h00.
- Jeudi 03 août 2023, de 14h00 à 17h00

Toute personne peut, à cette occasion, formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

**Ne seront pris en compte, que les observations laissées sur les adresses numériques à disposition et les courriers, parvenus au siège de l'enquête, entre le lundi 3 juillet 2023, à partir de 09h00 et le jeudi 03 août 2023, jusqu'à 17h00.**

Les observations manuscrites, figurant dans le registre d'enquête et reçues à la communauté de communes Millau Grands-Causse, sont tenues à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à la communauté de communes Millau Grands-Causse. Il en est de même pour les courriers reçus en mairie.

Les observations numériques sont consultables sur le site internet <https://www.aveyron.gouv.fr>

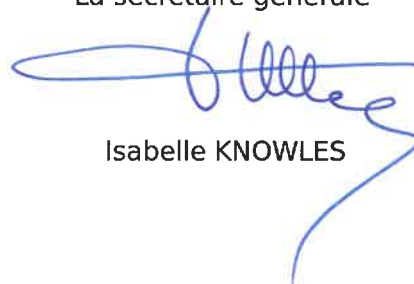
Ces observations sont également communicables, pendant toute la durée de l'enquête, à toute personne qui en fait la demande. Les frais de reprographie ou de mise sur support informatique sont à ses frais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la communauté de communes Millau Grands-Causse, à la préfecture de l'Aveyron (DCPPAT-BEDD) ainsi que sur le site internet des services de l'État ([www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)), pendant un an, à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet statuera sur la demande par arrêté préfectoral, la décision sera soit une autorisation assortie de prescriptions, soit un refus.

Rodez le **13 JUIN 2023**

Pour le préfet de l'Aveyron  
La secrétaire générale



Isabelle KNOWLES